

Peintres, graphistes, sculpteurs... les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2005*

Les résultats présentés dans cette note concernent les artistes auteurs affiliés en 2005 à la Maison des artistes (MDA), organisme chargé de la gestion du régime de sécurité sociale spécifique des artistes auteurs (voir encadré p. 4).

Il s'agit d'une photographie statistique portant sur l'année 2005 mais intégrant quelques données en évolution depuis 1999. Elle inaugure une démarche nouvelle de suivi statistique des métiers d'artiste auteur souhaitée conjointement par le Département des études, de la prospective et des statistiques et la Délégation aux arts plastiques, dans le but de mieux connaître les professionnels de ces métiers et les grandes caractéristiques de leur activité (effectifs, profils sociodémographiques, montant des droits d'auteur...). Rendue possible grâce à la collaboration active de la Maison des artistes, cette exploitation, désormais annuelle, permettra de dégager, à terme, les tendances évolutives qui affectent ces métiers.

Une démarche de même nature est entreprise simultanément à partir des données de l'AGESSA, organisme chargé de la gestion du régime de sécurité sociale des auteurs pour les branches des écrivains, photographes, illustrateurs du livre, compositeurs et autres métiers d'auteur (musique, cinéma, œuvres audiovisuelles, chorégraphies, logiciels, multimédia interactif), afin de pouvoir disposer de données statistiques régulièrement actualisées sur ces métiers (voir Culture Chiffres 2007-5).

UN NOMBRE D'ARTISTES EN FORTE PROGRESSION DEPUIS LA FIN DES ANNÉES 1990

En 2005, environ 22 000 artistes auteurs¹ sont affiliés à la Maison des artistes (voir tableau 1). Ces artistes se répartissent en douze catégories professionnelles (voir tableau 2), parmi lesquelles deux catégories (celles des peintres et des graphistes) représentent, à elles seules, 70 % des effectifs.

Le nombre global d'artistes a augmenté de 60 % entre 1999 et 2005 (voir graphique 1). Cette forte progression, qui touche l'ensemble des catégories professionnelles, s'explique, pour partie, par l'abaissement du seuil d'affiliation.

Toutefois, d'autres facteurs expliquent sans doute, au cas par cas, les progressions observées.

Ainsi, pour les graphistes, dont les effectifs ont été multipliés par 2,6 sur la période, cet essor traduit sans doute à la fois le développement économique général des activités liées au graphisme, mais aussi l'affiliation récente à la MDA de graphistes cotisant auparavant au régime général des salariés ou au régime des travailleurs indépendants.

Le développement, lui aussi très marqué, des effectifs de plasticiens (multipliés par 2,2) traduit

* Ce numéro, rédigé par Éric Cléron, attaché statisticien de l'INSEE, et Frédérique Patureau, ingénieur de recherche, tous les deux chargés d'études au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), coresponsables du programme « Dynamique des activités, de l'emploi et du travail », a bénéficié du concours actif de Pascal Murgier, chef du Bureau du statut de l'artiste à la Délégation aux arts plastiques (DAP). 1. Dans le reste du document, « artistes » sous-entendra « artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes (MDA) ».

vraisemblablement, pour sa part, l'essor des nouvelles formes de création dans ce domaine (installations, vidéos, arts éphémères...).

Tableau 1 – Répartition des artistes selon la catégorie professionnelle en 2005*

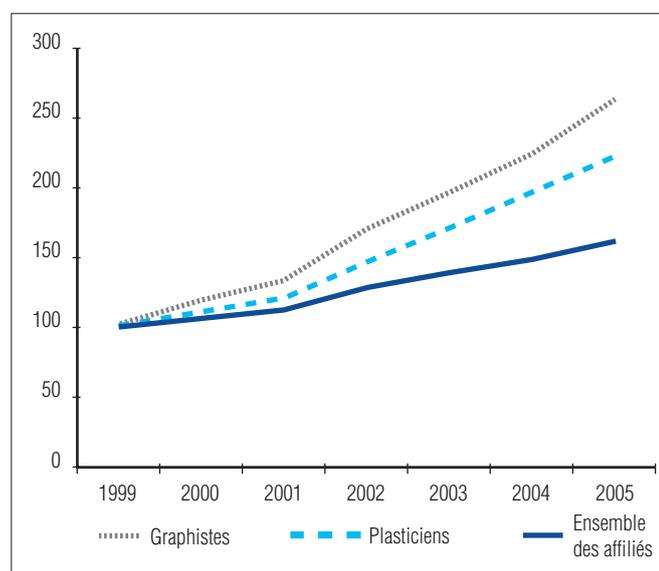
Catégories**	Nombre	%
Peintres	9 058	41
Graphistes	6 294	28
Sculpteurs	2 226	10
Illustrateurs***	1 936	9
Plasticiens	1 045	5
Dessinateurs	732	3
Dessinateurs textile	553	2
Graveurs	181	1
Céramistes	69	–
Artistes du vitrail	47	–
Peintres décorateurs	34	–
Artistes tapissiers	19	–
Total	22 194	100

* Affiliation sur les revenus 2004.
 ** D'après la nomenclature établie par la Maison des artistes.
 *** Illustrateurs exerçant principalement dans la presse et dans la publicité.

Pour lire ce tableau : 9 058 artistes affiliés à la Maison des artistes sont peintres.

Source : MDA/DEPS

Graphique 1 – Évolution du nombre d'artistes entre 1999 et 2005 : ensemble des artistes, graphistes et plasticiens



Source : MDA/DEPS

UNE POPULATION MASCULINE, FORTEMENT CONTRASTÉE EN TERMES D'ÂGE

Les hommes sont fortement majoritaires (61 %) dans la population des artistes comme ils le sont aussi parmi l'ensemble des personnes exerçant une profession culturelle² (61 % également contre 54 % dans la population active occupée).

Des variations s'observent selon la catégorie considérée (voir tableau 2). Ainsi, la catégorie des dessinateurs textile se révèle particulièrement féminine (88 % de femmes), tandis qu'à l'inverse, quelques professions sont très nettement masculines : sculpteurs, graveurs, illustrateurs et peintres notamment.

Tableau 2 – Part des hommes, des moins de 40 ans et des plus de 60 ans

Catégories	Part des hommes (%)	Âge	
		< 40 ans	> 60 ans
Sculpteurs	69	12	23
Illustrateurs	65	39	9
Graveurs	64	15	23
Peintres	63	15	27
Dessinateurs	60	33	18
Graphistes	58	60	4
Plasticiens	53	38	9
Peintres décorateurs	50	11	18
Céramistes	48	10	22
Artistes du vitrail	48	19	10
Dessinateurs textile	12	44	5
Artistes tapissiers	–	–	–
Total	61	33	16

Pour lire ce tableau : 69 % des sculpteurs affiliés à la Maison des artistes sont des hommes.

Source : MDA/DEPS

Depuis 1999, la part globale de femmes est en augmentation passant de 33 % à 40 %. On observe, notamment, un mouvement de féminisation dans la catégorie des peintres, où la part de femmes est passée de 28 % à 35 %, et dans celle des plasticiens (35 % à 44 %).

Avec seulement 33 % de moins de 40 ans (voir tableau 2), la population des artistes est plus âgée que l'ensemble de la population active occupée (47 % de moins de 40 ans) et, surtout, beaucoup plus que l'ensemble des professions culturelles qui présente une majorité d'individus âgés de moins de 40 ans (53 %).

2. Voir *L'emploi dans les professions culturelles en 2004, d'après l'enquête emploi de l'Insee*, Ministère de la culture et de la communication, Deps, coll. « Notes de l'observatoire de l'emploi culturel », n° 45, mai 2006. Téléchargeable sur le site <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Cependant, cette proportion de moins de 40 ans varie selon la catégorie, faisant apparaître deux sous-populations, la première nettement plus jeune que la seconde.

On trouve, au sein du premier groupe, les dessinateurs textile (44 % de « moins de 40 ans ») et surtout les graphistes, parmi lesquels six individus sur dix sont âgés de moins de 40 ans. On peut y ajouter les dessinateurs, les plasticiens et les illustrateurs, catégories comptant, chacune, plus du tiers de moins de 40 ans.

Dans le second groupe, les sculpteurs, les graveurs et les peintres comptent, chacun, moins de 20 % de moins de 40 ans.

Globalement, pour l'ensemble de ces professions d'artistes, la part des individus de plus de 60 ans est particulièrement élevée : 16 %, soit nettement plus que pour l'ensemble des actifs (2 %).

UNE FORTE CONCENTRATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Plus de la moitié des artistes résident en Île-de-France (55 % contre 43 % des professions culturelles et 19 % seulement de la population active occupée).

Le poids de l'Île-de-France n'a pas la même importance selon la catégorie d'artistes considérée (voir tableau 3). Ainsi, 73 % des dessinateurs textile y résident, mais seulement 40 % des sculpteurs.

Tableau 3 – Répartition géographique des artistes

Catégories	Île-de-France hors Paris (%)	Paris (%)	Autre région (%)
Dessinateurs textile	30	43	27
Graphistes	25	40	35
Illustrateurs	26	35	39
Dessinateurs	26	32	42
Graveurs	23	34	43
Plasticiens	18	38	44
Peintres décorateurs	18	34	48
Peintres	19	30	51
Sculpteurs	19	21	60
Artistes du vitrail	10	19	71
Céramistes	7	6	87
Artistes tapisseries	–	–	–
Total	22	33	45

Pour lire ce tableau : 30 % des dessinateurs textile résident en Île-de-France, hors Paris.

Source : MDA/DEPS

Paris concentre à lui seul 60 % des artistes franciliens. Cette proportion concerne toutes les catégories professionnelles sans exception.

Ce sont ensuite les deux régions Rhône-Alpes (6 % des artistes) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 %) qui concentrent le plus grand nombre d'artistes.

UNE GRANDE DISPARITÉ DES REVENUS ARTISTIQUES

En 2005, la moitié des artistes déclare moins de 8 290 euros annuels de bénéfices non commerciaux³ (BNC). En termes de comparaison, le revenu annuel médian des salariés à temps complet du secteur privé était de 17 800 euros cette même année, soit un peu plus de deux fois plus. D'après l'un des critères de pauvreté retenu par l'INSEE⁴ (pauvreté monétaire), on observe donc que la moitié des artistes déclare un revenu artistique inférieur à ce seuil. Rappelons toutefois qu'il ne s'agit ici que des seuls revenus artistiques et non de l'ensemble des revenus.

Le BNC moyen est plus élevé que le BNC médian (18 655 euros), ce qui traduit la présence d'un petit nombre d'artistes disposant de revenus élevés. De fait, 7 % d'entre eux déclarent plus de 50 000 euros de revenus artistiques dans l'année et 1,4 %, plus de 100 000 euros.

Comme le montre le graphique 2, et conformément à une caractéristique répandue parmi les professions artistiques, les revenus apparaissent très concentrés : la moitié des artistes se partagent à peine plus de 10 % des BNC distribués et à l'inverse, les 10 % des artistes bénéficiant des plus hauts revenus se partagent environ 45 % de l'ensemble des revenus distribués.

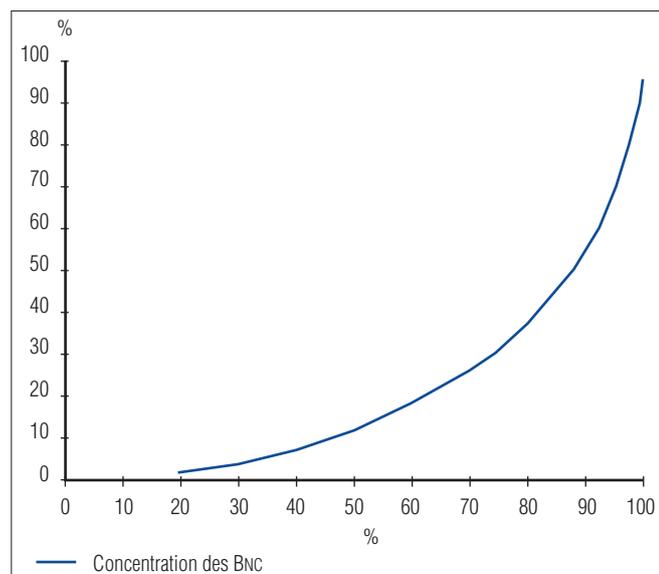
Cette concentration des revenus s'observe dans toutes les catégories, avec cependant un BNC moyen variant du simple au triple entre céramistes et graphistes (respectivement 8 993 euros et 24 590 euros, voir tableau 4).

Les artistes auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques cotisent pour les assurances maladie et vieillesse de base, ainsi qu'au titre de la CSG et de la CRDS sur la base de leur bénéfice non commercial (BNC) majoré de 15 %. Ils sont affiliés, et peuvent bénéficier des prestations équivalentes à celles du régime général (indemnités journalières, congé maternité...) si leur revenu atteint le seuil d'affiliation.
www.secuartsgraphiquesetplastiques.org

3. Les artistes déclarent fiscalement leurs revenus en bénéfices non commerciaux (BNC). Il s'agit ici de leurs revenus sur l'année 2004, déclarés en 2005.

4. Le critère de pauvreté retenu est la moitié du salaire médian des salariés à temps complet du secteur privé.

Graphique 2 – Concentration des bénéfices non commerciaux



Source : MDA/DEPS

Parmi les catégories regroupant les plus gros effectifs (peintres, graphistes, sculpteurs, illustrateurs et plasticiens), on observe des situations très contrastées.

La moitié des peintres et des sculpteurs a déclaré respectivement moins de 7 325 euros et moins de 6 897 euros en 2005, alors que la moitié des graphistes et des illustrateurs a déclaré respectivement plus de 15 950 euros et 13 296 euros.

Tableau 4 – Répartition des droits d'auteur moyens et médians par catégorie d'artiste

Catégories	Bénéfices non commerciaux	
	médians (€)	moyens (€)
Peintres	7 325	15 025
Graphistes	15 950	24 590
Sculpteurs	6 897	13 379
Illustrateurs	13 296	23 497
Plasticiens	7 350	13 369
Dessinateurs	10 138	16 761
Dessinateurs textile	11 785	22 536
Graveurs	6 703	14 105
Céramistes	7 917	8 993
Artistes du vitrail	7 917	11 071
Peintres décorateurs	8 000	12 599
Artistes tapissiers	3 750	19 583
Ensemble	8 290	18 655

Pour lire ce tableau : la moitié des peintres a déclaré moins de 7 325 euros de BNC en 2005.

Source : MDA/DEPS

En outre, les catégories où le BNC moyen est le plus faible sont aussi celles où la concentration est la plus forte, ce qui exprime un déséquilibre très important entre une minorité de très hauts revenus et une majorité de faibles revenus. C'est notamment le cas des peintres : 4 % d'entre eux déclarent plus de 50 000 euros de revenus artistiques et 53 %, moins de 7 500 euros. ■

Le régime de sécurité sociale des artistes auteurs

Le régime obligatoire de sécurité sociale des artistes auteurs a été institué par la loi du 31 décembre 1975, étendant à l'ensemble des artistes créateurs les dispositions de la loi du 31 décembre 1964 applicable aux seuls artistes des arts plastiques.

Ce régime est géré par deux associations agréées : la Maison des artistes pour la branche des arts graphiques et plastiques, l'AGESSA pour les branches des écrivains, des auteurs et compositeurs de musique, du cinéma et de la télévision, de la photographie.

Seules les activités consistant en la vente d'œuvres d'art et la cession de droits d'exploitation sur lesdites œuvres relèvent du régime spécifique des artistes auteurs. Le Code de la sécurité sociale

exclut les activités donnant lieu à la production d'objets utilitaires (artisanat, vêtements, design...) et/ou relevant du régime des professions libérales (architecture d'intérieur, stylisme...), ou exercées en tant que salarié (journalisme...), ou encore relevant de prestations techniques ou de conseil.

Pour être affilié à la Maison des artistes, l'artiste doit justifier de la nature de son activité et de la perception d'un revenu minimal tiré de cette activité (revenu au moins égal à 900 fois la valeur horaire du smic, soit 7 038 euros pour 2005), avec la possibilité, en cas de revenus inférieurs à ce seuil, d'être néanmoins affilié après examen du dossier de l'artiste par une commission de professionnalité. À noter : ce seuil a été abaissé en 2001.

Pour en savoir plus : www.secuartsgraphiquesetplastiques.org

Title: Painters, graphic artists, sculptors:
creative artists affiliated with the Maison des artistes in 2005.